



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Pratiques de l'intervention sanitaire
et sociale

de l'Université de Perpignan
Via Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Établissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Intervention sociale : pratiques de l'intervention sanitaire et sociale (PRISS)

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-2 Intervention sociale

Demande n° S3LP150008087

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : Université de Perpignan Via Domitia (UPVD) à Perpignan (66).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

Ouverte en 2007, la licence professionnelle située au sein de l'UFR *Lettres sciences humaines et sociales* a été conçue dans le cadre d'un Pôle sanitaire et social transfrontalier qui abrite des formations au sanitaire délivrées par l'Institut méditerranéen de formation aux soins infirmiers, et au travail social proposées par l'Institut régional de travail social du Languedoc-Roussillon. Par convention entre partenaires de formation, les mutualisations partielles et les passerelles proposées permettent de rationaliser les coûts, de procéder à des réorientations et poursuites d'études par capitalisation et validation.

La licence professionnelle *Intervention sociale : pratiques de l'intervention sanitaire et sociale (PRISS)*, présente alors une double visée de former des coordinateurs sociaux et d'engager tous ses inscrits dans une poursuite d'études pour l'obtention d'un diplôme d'état en travail social mis en œuvre par l'Institut régional de travail social du Languedoc-Roussillon (IRTS-LR), soit le diplôme d'état d'assistant de service social, soit le diplôme d'état d'éducateur spécialisé. Les étudiants de l'Institut régional de travail social et de l'Institut méditerranéen de soins infirmiers bénéficient pour leur part du grade Licence. Les compétences visées par la licence professionnelle pour des coordinateurs sociaux uniquement ne sont pas indiquées dans le dossier.

Le dossier caractérise cette licence « d'hybride » et la situation ayant changé, propose un nouveau projet qui est-il écrit « diffère radicalement de l'ancien » puisqu'il vise un objectif de professionnalisation à l'issue de la formation et dans un autre champ professionnel. Le dossier présente donc une demande de pérennisation de la formation en même temps qu'un changement en spécialité *Intervention sociale : accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle*. Ce métier visé par la nouvelle licence professionnelle est conseiller en emploi et insertion socioprofessionnelle. Les compétences à maîtriser sont de comprendre les publics en difficulté et les aider à s'insérer professionnellement, construire des diagnostics, travailler en réseau, élaborer des parcours d'insertion avec les personnes accompagnées et partager une veille documentaire. La nouvelle licence professionnelle est comme la précédente proposée en formation initiale uniquement. Des passerelles sont prévues avec la licence générale de sociologie et les formations au travail social. Une telle formation de niveau II n'existe pas en Languedoc-Roussillon. Il existe des formations de niveau III de conseiller emploi formation insertion (CEFI) mises en place par le GRETA de Montpellier et l'AFPA à Saint-Jean de Vedas.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Une partie du dossier développe la licence professionnelle qui était jusqu'alors proposée en préalable à une poursuite d'études dans un diplôme d'état de travail social. Une autre partie présente une nouvelle formation adaptée à l'analyse du contexte économique de la région Languedoc-Roussillon et évoque le fort taux de chômage, le nombre important de bénéficiaires du RSA et de pauvres, ainsi que l'évolution démographique. Cette situation laisse supposer un besoin d'accompagnateurs vers l'insertion et l'emploi. Le dossier émet des appréciations qualitatives sur la faible qualification des « formateurs, formateurs accompagnateurs et conseillers », tout en précisant que ces milieux sont confrontés à des difficultés d'emploi. Cet ensemble d'éléments cherche à appuyer un besoin de formation dans le domaine de l'accompagnement vers insertion et l'emploi, il n'est pas transmis de données plus précises, ni sur la situation réelle du secteur professionnel, ni sur la prospective d'emploi à niveau II de conseillers en emploi et insertion professionnelle.

L'équipe pédagogique des enseignants et des formateurs est variée car l'université entretient des relations partenariales privilégiées avec un organisme de formation qu'est l'Institut régional de travail social. 30 % de professionnels intervenant dans la formation sont loin de tous relever de ce champ. La licence professionnelle ne présente pas de partenariat professionnel formalisé avec des fédérations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, avec des organismes d'insertion sociale et professionnelles ou des collectivités, qui constitueraient des lieux de stage et de futurs employeurs des étudiants. La mutualisation des cours par les formateurs de l'Institut régional de travail social n'est pas remise en question et elle est annoncée à hauteur de 44 % des enseignements, avec une survalorisation des apports en sociologie dans cinq unités d'enseignement sur sept (sociologie de l'exclusion, d'intervention, de l'éducation, des discriminations) et un projet tutoré inclus dans une unité d'enseignement d'un total de 96 heures.

Une candidature sur deux est retenue pour l'inscription, pour un effectif moyen de 20 étudiants. Il n'existe pas de dispositifs pédagogiques pour prendre en compte la diversité du public. Selon les années, entre 13 et 18 % des inscrits viennent de DUT et entre 6 et 15 % viennent de BTS. C'est la mutualisation des cours avec l'Institut régional de travail social qui ne permet pas de proposer la licence professionnelle selon un rythme souple ouvert à l'alternance et/ou à la formation continue, la privant d'une attractivité plus étendue.

Le taux de réussite se situe entre 90 et 100 % associé à une poursuite d'études en troisième année de diplôme d'état en travail social. Le manque d'outils de suivi de l'insertion des diplômés ne fournit pas des enquêtes probantes, ni des informations satisfaisantes sur les diplômés de la licence professionnelle de l'université. L'établissement ne présente pas d'analyse concernant l'insertion des cinq promotions passées, ni sur l'utilisation de cette licence professionnelle pour accéder à des diplômes d'état.

Le responsable de formation assure le pilotage de la formation avec une coordinatrice de la formation mise à disposition à 0,50 équivalent temps plein (ETP) dans le cadre de la mutualisation avec l'Institut régional de travail social. Le conseil de perfectionnement de l'Institut régional de travail social, se substitue à celui de la licence professionnelle ; cette dernière, restant très dépendante de l'organisme régional.

- Points forts :

- Le partenariat avec les formations sociales du Pôle sanitaire et social et notamment avec l'Institut régional de travail social permet aux étudiants de bénéficier d'aspects professionnalisants.
- La composition de l'équipe pédagogique donne leur place aux intervenants professionnels.

- Points faibles :
 - Le manque d'ouverture à l'alternance et/ou à la formation continue.
 - L'adéquation emploi/formation n'est pas pensée dans la licence existante puisque seule une passerelle vers une certification de diplôme d'état en travail social est envisagée dès le recrutement.
 - L'absence de dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des futurs diplômés.

- Recommandations pour l'établissement :

L'établissement organise, par l'intermédiaire de cette formation, le moyen de délivrer le grade de licence. Le bilan de la formation est incomplet en termes d'insertion des diplômés, et l'établissement doit mettre en œuvre un dispositif précis pour contribuer à l'analyse prospective de la formation.

Le projet tutoré doit faire l'objet d'une attention particulière tant dans le volume horaire que dans la qualité des structures d'accueil, pour permettre une intégration des étudiants dans la réalité professionnelle. Ces actions auraient dû être anticipées pour garantir une évolution de la spécialité. Il est nécessaire de renforcer d'une part, le travail sur l'étude du marché de l'emploi et d'autre part, de formaliser des partenariats professionnels dans le nouveau champ concerné. L'établissement pourrait valoriser la formation et la rendre plus attractive en favorisant son accès par la voie de l'alternance ou/et en formation continue et la repositionnant, après une analyse critique, sur le marché du secteur privé.



Observations de l'établissement

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Spécialité : Intervention sociale : pratiques de l'intervention sanitaire et sociale (PRISS)

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-2 Intervention sociale

Demande n° : S3LP150008087

Réponse à l'évaluation

1/ Généralités

La licence professionnelle d'intervention sociale, « Accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle » proposée diffère en bien des points de l'ancienne licence professionnelle de « Pratique de l'intervention sanitaire et sociale ». En particulier, elle ne propose pas de poursuite d'études systématiques aux étudiants vers un diplôme du travail social, comme c'était le cas précédemment.

Par honnêteté, nous n'avons pas rempli les tableaux d'insertion professionnelle, année par année, sur les cinq dernières années, puisque, tous les titulaires de la licence professionnelle ayant bénéficié d'une poursuite d'études en travail social, ils doivent leur insertion professionnelle (entre 90 et 100% selon les années) à leur diplôme d'Etat, beaucoup plus qu'à leur licence professionnelle.

Pour la future licence professionnelle, qui ne comprend pas de passerelle systématique vers un diplôme d'Etat, nous mettrons en place un observatoire de l'insertion professionnelle (qui sera d'ailleurs couplé avec l'observatoire de l'insertion des titulaires du master de Pratique réflexive de l'intervention sociale).

Du fait de la nouveauté de cette licence « Accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle », nous ne sommes pas en mesure de produire plus de données chiffrées que celles qui figurent déjà dans le dossier d'accréditation.

2/ Réponses concernant les points faibles :

Alternance et formation continue

La future licence professionnelle sera accessible en formation continue aux personnes en demande d'emploi ou à celles en cours d'emploi bénéficiant d'un dispositif spécifique (type CIF). Il sera plus difficile d'accueillir des étudiants en cours d'emploi sans dispositifs spécifiques pour des raisons d'organisation de plannings et de charge de travail.

La formation, sans être une formation en alternance au sens strict (par exemple s'adressant à des personnes en apprentissage) alterne les périodes de stages (2 dans l'année), de projet tuteuré et de formation sur site.

Adéquation emploi/formation

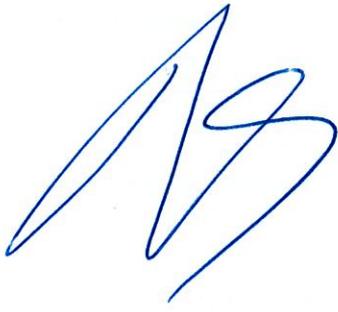
Non mise en avant dans la précédente licence, en raison de l'inscription des étudiants dans une filière du travail social les conduisant immédiatement à l'emploi, la question de l'adéquation emploi/formation est essentielle dans ce nouveau projet (d'autant qu'il porte précisément sur la question de l'insertion sociale et professionnelle, et donc d'abord de celle de ses bénéficiaires). Elle est travaillée au niveau de la participation des responsables de structures d'insertion et d'institutions du monde économique (en particulier dans l'économie sociale et solidaire) au pilotage de la formation et dans les enseignements. Elle porte aussi particulièrement sur les stages et le projet tuteuré, tous conçus dans le double but de la formation et de l'insertion professionnelle.

Dispositif de suivi de l'insertion professionnelle des titulaires de la licence

Comme il est dit dans les remarques générales, il est prévu de mettre en place, au niveau du Pôle de formation et de recherche en intervention sociale (et de l'établissement transfrontalier qu'il constitue en partie) un observatoire transfrontalier de l'insertion des travailleurs sociaux et diplômés de formations en intervention sociale. Les étudiants titulaires de la licence professionnelle, comme ceux du master professionnel de Pratique réflexive de l'intervention sociale, ceux des diplômés d'État du travail social, ainsi que tous leurs homologues des universités de Gérone et de Barcelone (partenaires dans la coopération transfrontalière de l'Université de Perpignan Via Domitia et de l'Institut Régional du Travail Social) sont tous concernés par cet observatoire.

Partenariats professionnels

Toutes les coopérations avec des professionnels (structures, pour les stages ou individus, pour les interventions dans la formation) feront l'objet de conventions de partenariat définissant les objectifs précis de l'accueil en stage (selon le modèle des sites qualifiants) ou des formations (selon le modèle du cahier des charges).



Le Président de l'Université,
Fabrice LORENTE